



Siryae

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines po

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : [contact@siryae.fr](mailto:contact@siryae.fr)

SIRET N° : 200 063 048 00017

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

ID : 078-200063048-20230404-D674\_2023-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Objet : D674-2023 – Détermination du nombre de Vice-Présidents et des membres du Bureau  
Création d'un troisième poste de Vice-Président**

### LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 4 AVRIL 2023 À 19H00

Date de convocation : 23 mars 2023	Membres présents : 39
Nombre de délégués en exercice : 54	Nombre de pouvoirs : 1
	Nombre total de votes : 40

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE		X
AUTEUIL-LE-ROI	Caroline MURET	X	
AUTOUILLET	Geoffrey LECLERQ	X	
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC	X	
BAZOCHES-SUR-GUYONNE	Jean-Claude CLAIRET	X	
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Patricia CHARTON	X	
BOINVILLIERS	Pascal PESCH	X	
BOISSY-SANS-AVOIR	Muriel BALMELLE	X	
FLEXANVILLE	Roland FONTAINE	X	
GALLUIS	Annie GONTHIER	X	
GAMBAIS	Jérôme DUCHEMIN		X
GARANCIÈRES	Christian LORINQUER	X	
GOUPILLIÈRES	Pierre DESLANDES	X	
GROSROUVRE	Angèle LAINE	X	
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Thomas MANGELLE-TOUYA		X
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Pascale BOURION	X	

LE MESNIL-SAINT-DENIS	Éric LE LANDAIS	Envoyé en préfecture le 11/04/2023	
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Alain MOLL	Reçu en préfecture le 11/04/2023	
		Publié le 11/04/2023	
LES MESNULS	Gérald BOHY	ID : 078-200063048-20230404-D674_2023-DE	
LÉVIS-ST-NOM	Valérie ALLEAUME	X	
MARCQ	Laurent RUEL	X	
MAREIL-LE-GUYON	Luc LASKRI	X	
MAREIL-SUR-MAULDRE	Nathalie CAHUZAC	X	
MAULETTE	Marie-France ROBERT	X	
MÉRÉ	Simon COULOMBEL	X	
MILLEMONT	Jean-Michel CUISINIER	X	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON		X
MONTAINVILLE	Jean-Philippe PELÉ		X
MONTFORT-L'AMAURY	Patrick LEMAITRE		X
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	Bruno CAUQUIL	X	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	X	
ORGERUS	Dominique ARTEL	X	
OSMOY	Jérôme DURAND	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Guillaume MANGIN		X
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE	X	
ROSAY	Jean-Pierre BILARD	X	
SAINT-FORGET	Marc GOURDON	X	
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE	X	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Claude HELIE	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Ludovic GRANDJEAN	X	
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON	X	
SAULX-MARCHAIS	Claude PHILIPPE	X	
TACOIGNIÈRES	Alain PIERRE	X	
THOIRY	David RYBA		X
VICQ	Yann ROBERT		X
VILLIERS-LE-MAHIEU	Robert RIVOIRE		X
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Laurence BÂCLE	X	

RAMBOUILLET TERRITOIRES (Gambaiseuil - Le Perray-en-Yvelines - Les Essarts-le-Roi - Vieille-Eglise-en-Yvelines)	Roland BOSCHER	Envoyé en préfecture le 11/04/2023	
	Jean-Louis BARON	Reçu en préfecture le 11/04/2023	
	Philippe GAULTIER	Publié le 11/04/2023	
	François PETIPAS		X
S.Q.Y. (Élancourt - Magny-les-Hameaux)	Frédéric PELEGRIN		X
	Denis VERGNIAULT		X

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

ID : 078-200063048-20230404-D674\_2023-DE

**A DONNÉ POUVOIR :**

Monsieur Guillaume MANGIN, représentant la Commune de PRUNAY-LE-TEMPLE donne pouvoir à Monsieur Guy PÉLISSIER, représentant la Commune de BÉHOUST.

Madame Annie GONTHIER, représentant la commune de GALLUIS, est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

**Objet : D674-2023 – Détermination du nombre de Vice-Présidents et des membres du Bureau  
Création d'un troisième poste de Vice-Président**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

ID : 078-200063048-20230404-D674\_2023-DE

Berger  
Levrault

Le Bureau d'un EPCI est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

L'article L5211-10 du CGCT stipule que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Comme mentionné lors du Comité Syndical du 8 juillet 2021, le nombre de Vice-Présidents n'ayant pas vocation à figurer dans les statuts de l'EPCI (art 6), les statuts du SIRYAE ont donc été modifiés dans ce sens, et la procédure a été validée par la Préfecture des Yvelines.

Il convient donc de prendre une délibération afin de déterminer le nombre de Vice-Présidents et des membres du Bureau pour la durée du présent mandat.

Pour mémoire, le Bureau du Comité Syndical du SIRYAE est actuellement composé de la façon suivante :

- 1 Président
- 2 Vice-Présidents
- 12 membres du bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté Préfectoral n°78-2022-03-21-00005 en date du 21 mars 2022 portant modification des statuts du SIRYAE,

Vu les statuts du Syndicat et notamment l'article 7 prévoyant que le nombre de Vice-Présidents est fixé par le Comité Syndical dans les limites fixées par l'article L5211-10 du CGCT,

Considérant que le Bureau Syndical est composé de 2 Vice-Présidents depuis la création du SIRYAE alors que le périmètre syndical a sensiblement évolué,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- Crée un troisième poste de Vice-Président
- Fixe à trois le nombre de Vice-Présidents du SIRYAE.
- Fixe à douze le nombre de membres du Bureau

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Béhoust, les jour, mois et an ci-dessus,

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Président  
Guy PÉLISSIER



La secrétaire de séance  
Annie GONTHIER

La présente délibération peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.